

Commune de CHAMPSAC
1, Rue des Fontaines
87230 CHAMPSAC

N° 2026/004
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 mars 2026

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pouvoir :

Pour :

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-six,
le vendredi 20 mars à 19h00
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Charles WACHENHEIM, Sophie LE GAL,
Alain LACAUD, Carine LEBouc, Jean-Louis MERLE, Elodie BOURDOU, Jérôme
FREDON, Christelle CHABROL, Christian PROVILLÉ, Isabelle LATHIERE, Yannick
LONGERAS, Esther MARIS, Alain DUTHIER, Christelle RAMA

Absents : /

Secrétaire de séance : Charles WACHENHEIM

2026-004 Création des postes d'adjoints

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. Madame le Maire propose la création de 3 postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** la création de **3** postes d'adjoints.

Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 20 mars 2026

Certifiée exécutoire le : 23 mars 2026

Publié ou notifié le : 23 mars 2026

Le secrétaire de séance,



Le Maire, Émeline GIAMBELLUCO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
087-218703601-20260320-2026DB004-DE
Reçu le 24/03/2026